## Circulaire n°1/2019 du Tribunal fédéral

Dans l'optique d'une bonne administration de la justice sportive, le Tribunal fédéral a décidé, lors de sa première réunion du 29/04/2019, de communiquer par voie de circulaire.

Dans le cadre de ses fonctions le Tribunal fédéral est également amené à analyser les infractions règlementaires en rapport direct avec une rencontre du championnat Interclub ou de la Coupe FLT.

Pour chaque rencontre ci-avant mentionnée une feuille de match doit être remplie par les équipes concernées. Depuis un certain temps, ces feuilles de match se font sous forme électronique.

A cet effet, la FLT a ainsi crée un système informatique performant destiné notamment à faciliter la saisie des données et l'envoi de ladite feuille de match à la FLT.

Selon les informations à disposition du Tribunal fédéral, ledit système informatique permet également d'effectuer tant un <u>contrôle en amont</u> de certaines données<sup>1</sup>, qu'un <u>contrôle en aval</u> lors de l'enregistrement des données et de l'envoi de la feuille de match à la FLT<sup>2</sup>, ceci après le contrôle effectué par le système informatique<sup>3</sup> quant à la rencontre disputée.

Toujours, selon les informations du Tribunal fédéral, les différentes fonctionnalités dudit système informatique auraient été expliquées et même présentées à tous les clubs par les organes de la FLT.

Par la présente circulaire, le Tribunal fédéral souhaite notamment attirer l'attention de tous les clubs quant à l'importance des possibilités offertes par le prédit système informatique et inviter ceux-ci d'en faire un usage régulier.

En effet, une utilisation régulière permet d'une part d'éviter de commettre des infractions règlementaires et d'autre part de fournir au Tribunal fédéral les informations ou explications nécessaires quant à une éventuelle irrégularité commise.

A défaut, le Tribunal fédéral en tirera toutes les conclusions qu'il jugera utile.

La présente circulaire est envoyée à tous les clubs affiliés à la FLT à titre d'information.

Salutations sportives.

Le Tribunal Fédéral

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> cf. contrôle des joueurs autorisés ou non à disputer un match

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> cf. possibilité de faire une remarque sur la feuille de match

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> cf. lors du retour d'information